

> Pharmaciens propriétaires

Poudre de chloroquine pour préparation magistrale en patient d'exception en vigueur le 14 décembre 2021

Le 9 novembre 2021 dans l'[infolettre 178](#), nous vous avisions que la rupture de stock de chloroquine prenait fin le 13 décembre 2021, puisque le produit a été retiré de la *Liste des médicaments* le 11 novembre 2021. Cependant, pour les personnes ayant déjà obtenu un remboursement de chloroquine dans les 3 mois précédant le **14 décembre 2021**, nous avons délivré des autorisations de paiement selon la mesure du patient d'exception pour permettre la facturation du code **99113944**.

Par conséquent, **à compter du 14 décembre 2021**, pour permettre la facturation de ce code, vous devez inscrire le code de programme 40 sur la demande de paiement. Ces autorisations sont valides jusqu'à nouvel avis.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels pharmacie

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)